



# PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

\*\*\*\*

SÉANCE DU 21 AVRIL 2023  
À 09 H 00

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-et-un avril à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Eau Moret Seine et Loing, légalement convoqué, à la Salle du Conseil de la Mairie de Moret-Loing-et-Orvanne, 26 rue Grande - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

### Compétence Production :

Moret-Loing-et-Orvanne  
Saint-Mammès

M. JOCHMANS Hervé  
M. PERRIN Jack

### Compétence Distribution :

Montigny sur Loing (Cf. article L5211-8 du CGCT)  
Moret-Loing-et-Orvanne

M. CORBEL Jean-Yves  
M. ZAKEOSSIAN Dikran  
M. ATLAN en tant que délégué  
suppléant de Mme TANGUY Gaël  
M. LE BLOAS Roger

Saint-Mammès

## ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

### Compétence Production :

La Genevraye  
Montigny sur Loing (Cf. article L5211-8 du CGCT)  
Moret-Loing-et-Orvanne

M. OTLINGHAUS Pascal  
Mme MONCHECOURT Sylvie  
M. SEPTIERS Patrick

### Compétence Distribution :

La Genevraye

M. REFAUVELET Gérard

## Assistaient également à la réunion :

### Représentant de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne à voix consultative :

Monsieur GRUET Brice

### Agents de la collectivité territoriale :

Mme CLERVIL  
Mme SCHEFFER Conseillère Finances pour la Collectivité  
M. GONÇALVES  
Mme DE SEQUEIROS

---

Monsieur CORBEL est désigné Secrétaire de séance.

En premier lieu, le Président propose conformément au règlement intérieur du Syndicat de faire la lecture intégrale du procès-verbal de la séance qui s'est tenue deux jours auparavant.

À l'unanimité les délégués se prononcent favorablement sur la proposition de lecture du Président.

À l'issue de cette lecture, le Président appelle les éventuelles observations à la rédaction du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2023, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

<b>Quorum</b>		Pour	6
En exercice	10	Contre	-
Présents	6	Abstention	-
Votants	6	<b>Total</b>	6

## ORDRE DU JOUR

### INFORMATION

Sans objet.

### 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Sans objet.

### 2 – TECHNIQUE

Sans objet.

### 3 – FINANCES

#### **Point 1 Reprise et Affectation des Résultats – Année 2022**

Le Président expose que l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit la reprise et l'affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2022 dès le Budget Primitif 2023.

Résultats de l'exercice 2022 :

- ◆ la section d'investissement fait apparaître un déficit de -25 783,96 €
- ◆ la section d'exploitation fait apparaître un excédent de 1 791 244,46 €

Sur proposition du Président,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ◆ **DÉCIDE** de reprendre par anticipation et d'affecter dès le Budget Primitif 2023, les résultats 2022 de la façon suivante :

Section d'investissement :

- C/D001. – Résultats reportés ou anticipés (déficit d'investissement) : 25 783,96 €
- C/R1068. – Affectation du résultat : 25 783,96 €

Section d'exploitation :

- C/ R002. – Report à nouveau à la section d'exploitation : 1 765 460,50 €
- Soit 1 791 244,46 € (excédent 2022) – 25 783,96 € (affectation au cpte 1068)*

<b>Quorum</b>		Pour	6
En exercice	10	Contre	-
Présents	6	Abstention	-
Votants	6	<b>Total</b>	6

## Point 2 Vote du Budget Primitif 2023

Le Président informe que le Budget 2023 s'élève à **5 136 834 €** et se décompose comme suit :

### ◆ Section d'exploitation :

✓ Dépenses :	2 820 250 €	
➤ Virement à la section d'investissement :		1 577 460 €
➤ Proposition Budget 2023 :		1 242 790 €
✓ Recettes :	2 820 250 €	
➤ Reprise de l'excédent 2022 :		1 765 461 €
➤ Proposition Budget 2023 :		1 054 790 €

### ◆ Section d'investissement :

✓ Dépenses :	2 316 584 €	
➤ Reprise du déficit 2022 :		25 784 €
➤ Proposition Budget 2023 :		2 290 800 €
✓ Recettes :	2 316 584 €	
➤ Affectation du résultat :		25 784 €
➤ Proposition Budget 2023 :		2 290 800 €

Le Président présente le Budget Primitif 2023 à l'Assemblée Délibérante, en rappelant que celui-ci est établi en fonction du Rapport sur les Orientations Budgétaires, présenté lors du comité syndical du 19 avril 2023.

Le Président précise que les opérations sont financées par les redevances d'eau potable, les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine-et-Marne.

Le Président propose au Comité Syndical de voter le Budget Primitif 2023 du SIDEAU par chapitre, conformément aux propositions ci-après :

Exploitation - DEPENSES	Budget primitif	Exploitation - RECETTES	Budget primitif
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	645 000 €	002 - RESULTAT REPORTE EXERCICE N-1	1 765 461 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	328 000 €	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	40 540 €
023 - VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	1 577 460 €	70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	819 625 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	17 500 €	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	23 624 €
042- 68 - DOTATION AMORTISSEMENTS	178 000 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 000 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	168 000 €
66 - CHARGES FINANCIERES	40 290 €		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 000 €		
68- Dotations aux provisions	- €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 820 250 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 820 250 €</b>

Investissement - DEPENSES	Budget primitif	Investissement - RECETTES	Budget primitif
001 - RESULTAT REPORTE EXERCICE N-1	25 784 €	001 - RESULTAT REPORTE EXERCICE N-1	- €
022 - DEPENSES IMPREVUES	- €	021 - VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	1 577 460 €
040-13 - SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	40 540 €	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS - Amortissement	178 000 €
041-23- OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000 €	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	163 300 €	1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	25 784 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	57 703 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 054 000 €	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	457 637 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 012 960 €	4582 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	- €
4581 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	- €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 316 584 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 316 584 €</b>

<b>TOTAL BUDGET DEPENSES</b>	<b>5 136 834 €</b>	<b>TOTAL BUDGET RECETTES</b>	<b>5 136 834 €</b>
------------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------

Sur proposition du Président,  
**Le Comité Syndical, après en avoir voté et délibéré, à l'unanimité,**  
**VOTE** le Budget Primitif 2023 du SIDEAU par chapitre.

<b>Quorum</b>		Pour	6
En exercice	10	Contre	-
Présents	6	Abstention	-
Votants	6	<b>Total</b>	6

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

☞ **Question de M. JOCHMANS :**

Une étude sur les nouvelles molécules, dont la presse fait état, doit-elle être programmée ?

☞ **Réponse du Président :**

Le syndicat s'est réuni avec VEOLIA pour évoquer ce sujet. Sur le territoire, les teneurs ne sont pas élevées, l'Agence Régionale de Santé est en cours de réflexion avec VEOLIA sur la qualification de ces paramètres.

Le SIDEAU étudie également les possibilités d'interconnexions des différentes ressources et systèmes afin de pallier à des éventuels dépassements desdits paramètres.

☞ **Question de M. ATLAN :**

Des actions avec les agriculteurs qui sont situés dans les zones proches des captages sont-elles envisageables ?

☞ **Réponse du Président :**

Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les moyens humains pour une telle opération.

☞ **Question de M. ATLAN :**

J'ai en exemple la visite réalisée avec les services d'Eau de Paris où étaient également présents des agriculteurs, dont les terres étaient au-dessus de leurs captages. Depuis ils ont converti leur pratique en « Bio » grâce au soutien d'Eau de Paris, pourquoi ne pas suivre ce modèle ?

☞ **Réponse du Président :**

C'est le seul endroit en France où cela existe car Eau de Paris bénéficie d'une ingénierie de même niveau qu'un institut de recherche. C'est le résultat de plusieurs années de travail avec des ingénieurs et juristes qui ont mis en place des études pour déposer les dossiers d'aides financières au niveau européen, ce qui leur a permis de bénéficier d'aides d'état. Il n'existe pas à ce jour un tel dispositif pour mettre en place ce programme.

☞ **Question de M. ATLAN :**

Pourquoi ne s'appuie-on pas sur ce qui a déjà été fait avec eux ?

☞ **Réponse du Président :**

Tant que le SIDEAU ne monte pas en charge au niveau ressources humaines il n'est pas possible d'envisager un tel programme.

Aucune autre question n'étant formulée, la séance est levée.

Fin de la réunion à 10 h 13.

Le Président,  
Dikran ZAKEOSSIAN

Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Yves CORBEL

